

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28/01/2019

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30

Présents : Georges COMBES, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Jean ESCOLA, Catherine MIAILHES, Eric BLANC, Patrice LABOULLE, Bernard SARDA, Patricia TONNELIER.

Pouvoirs : Julia THOMSON donne pouvoir à Alain CECCHINATO
Martin WYNIARD donne pouvoir à Eric BLANC
Sandrine RICHOU donne pouvoir à Georges COMBES
Carole GUINOT donne pouvoir à Anne-Sophie LEDOYEN

Absents : Sandrine RICHOU, Martin WYNIARD, Julia THOMSON, Carole GUINOT.

-1- Convention règlement travaux de voirie Chemin de Mandosse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le litige relatif au paiement des travaux de voirie réalisés par le SIVRG sur le Hameau du Somail, ainsi que le courrier de Mme le Sous-Préfet précisant les conditions de résolutions de ce litige.

Il donne lecture d'une convention proposée par le comité syndical du SIVRG qui définit les obligations de toutes les parties impliquées dans ce litige (commune de Ginestas, commune de St Nazaire, SIVRG).

Il indique que la somme due au SIVRG : soit 66.650,50 € sera divisée entre les communes de St Nazaire et Ginestas.

Il propose que la part incombant à notre commune (33.326 €) fasse l'objet d'un remboursement sur 2 ans par fiscalisation.

Le Conseil (par 13 voix pour 1 contre de Bernard SARDA) approuve la convention proposée et indique que la somme due sera fiscalisée sur les 2 prochaines années.

-2- Convention formation en intervenant en formation routière

Monsieur le Maire indique au conseil que M. Bona policier municipal souhaite obtenir l'habilitation d'intervenants en éducation routière afin d'intervenir dans le cadre scolaire ou périscolaire.

Il précise soutenir cette démarche qui, permettra de mettre en œuvre une prévention efficace du risque routier auprès des enfants des écoles.

Il présente une convention proposée par l'association de prévention routière qui assurera cette formation pour un montant total de 420 €

Le Conseil approuve la convention proposée, relative à la formation d'intervenant en éducation routière.

-3- Chantier citoyen

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de la politique enfance jeunesse, le CIAS propose à la commune de mettre en place "un chantier citoyen"

Par cette action un groupe de jeunes s'engage à entreprendre pendant une semaine, du 23 avril 2018 au 26 avril 2019 des travaux de rénovation de peinture et de mise en valeur du patrimoine.

En contrepartie la commune versera une somme de 600 € qui leur permettra de concrétiser un projet de séjour.

Le Conseil donne son accord pour le projet présenté

-4- Motion de soutien à la résolution Générale du 101^e congrès des Maires

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la motion établie lors du dernier congrès des Maires de France et demande au conseil de soutenir ce texte.

Le conseil à l'unanimité approuve le texte proposé.

-5- Financement des travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie vont être réalisés par le Syndicat intercommunal de voirie de la Région de Ginestas. Le programme de travaux prévus concerne : des travaux de VRD et l'entretien de la voirie intra-muros. Il propose de financer ces travaux par la réalisation d'un emprunt globalisé de 100.000 €

Le Conseil Municipal, demande au Syndicat intercommunal de Voirie de la Région de Ginestas de réaliser un emprunt de 100.000 € afin de financer les travaux du programme de 2019 sur une durée de 10 ans. Précise que cet emprunt sera fiscalisé.

-6- Cession parcelle AD 72

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Mme Marie-Françoise CONSTANCIO épouse FIOROTTO qui souhaite céder à la commune la parcelle AD 72 située au lieu-dit "Les Tortes".

Cette parcelle d'une superficie de 431 m² sert de voie d'accès et sera intégré au domaine public de la commune.

Le Conseil Donne son accord pour la cession à la commune par Mme FIOROTTO de la parcelle AD 72. Indique que cette parcelle sera intégrée au domaine public communal

La séance est levée à 19 heures 30

